

○ **L'exhaustivité : Parcoursup vous permet de découvrir toutes les formations supérieures, y compris en apprentissage qui sont reconnues par l'Etat, c'est-à-dire contrôlées. Plus de 23 000 formations référencées**

○ **La simplicité : Parcoursup simplifie vos démarches pour vous permettre de vous concentrer sur votre projet**

Parcoursup, c'est une procédure dématérialisée avec 1 calendrier unique et 1 seul dossier à constituer.

○ **La liberté de choix : Parcoursup vous permet de choisir les formations qui vous intéressent**

Vous formulez vos vœux sans les classer. Vous choisissez votre formation en fonction des propositions d'admission que vous recevez, à partir du 30 mai 2024.

Ce n'est pas Parcoursup qui choisit votre affectation : les responsables des formations examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez.

○ **La transparence, parce que c'est utile pour vous permettre d'affiner votre projet et d'estimer vos chances**

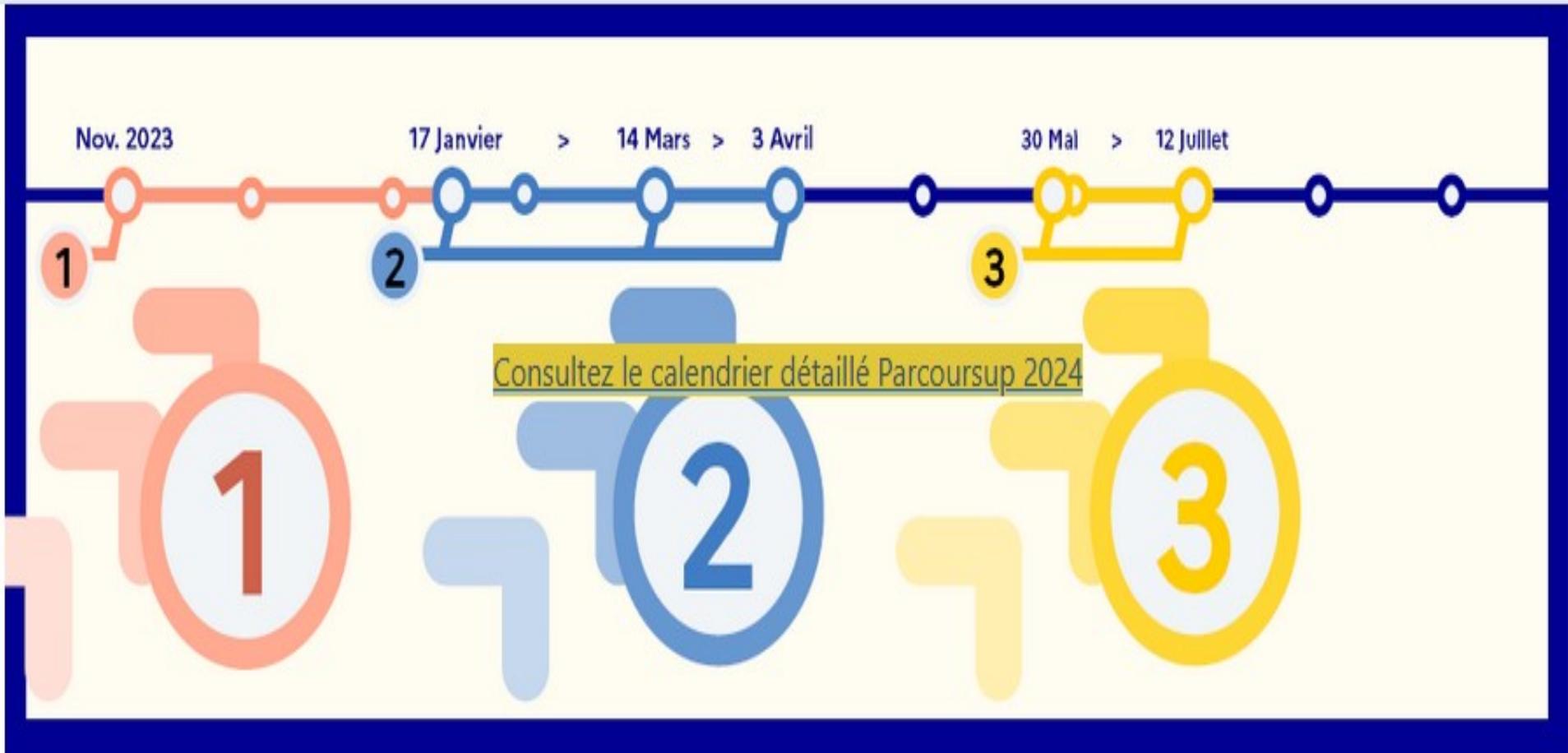
Toutes les formations publient sur Parcoursup leurs critères d'analyse des candidatures. Parcoursup vous garantit la possibilité de demander à la formation dans laquelle vous n'avez pas été admis les motifs de la décision prise.

○ **L'accompagnement personnalisé tout au long de la procédure, pour vous aider**

Vous n'êtes pas seuls face au choix : vous êtes accompagné, au lycée, via la plateforme, pour élaborer votre projet, faire des vœux, choisir votre formation. Si vous n'avez pas reçu de proposition, les recteurs vous proposent un accompagnement pour vous aider.

○ **La prise en compte de votre profil pour plus d'égalité des chances**

Parcoursup met en œuvre des actions pour l'orientation des lycéens boursiers, professionnels ou technologiques. Parcoursup prend en compte les situations de handicap et promeut le développement des parcours personnalisés (Oui-Si) pour favoriser la réussite des étudiants



Nov.
2023

1

Novembre 2023 > Janvier 2024

Je m'informe et découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE > JANVIER

- Je prépare mon projet d'orientation : je peux faire mes recherches sur le site [avenirs.onisep.fr](https://www.avenirs.onisep.fr) et sur [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr) pour consulter le moteur de recherche des formations.

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et, le cas échéant, avec le psychologue de l'Éducation nationale, et je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet et me proposer des solutions, y compris des réorientations en cours d'année.

DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue : le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information Parcoursup.fr :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la session Parcoursup.
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2024. 23 000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage.

Pour chaque formation, vous disposez d'une fiche de présentation dans laquelle vous pouvez consulter les dates des journées portes ouvertes, les critères d'analyse des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels, le statut de la formation (public ou privé), les taux d'insertion et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir ses choix.



Si je suis en situation de handicap, je dispose également sur chaque fiche de formation des coordonnées du référent handicap. Je peux prendre contact avec lui pour connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.

Déc.

Janv.
2024

Parmi les 23 000 formations dispensant de diplômes reconnus par l'État disponibles via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...
- **Des formations en apprentissage**

Des informations utiles à consulter sur chaque fiche formation : les critères et leur importance, le statut de l'établissement (public/privé), la nature de la formation (sélective /non sélective), les admis dans la formation en N-1, les frais de scolarité, les débouchés professionnels et possibilités de poursuite d'études...

Des outils pour préparer votre projet d'orientation

MODULE LYCEE AVENIR
onisep

Sélectionnez votre classe

Vous pouvez sélectionner une autre classe à tout moment

<input type="radio"/> Seconde générale et technologique SG/T	<input type="radio"/> Seconde professionnelle SP	<input type="radio"/> Première générale PG
<input type="radio"/> Première professionnelle PP	<input type="radio"/> Première technologique PT	<input type="radio"/> Terminale générale TG
<input type="radio"/> Terminale professionnelle TP	<input type="radio"/> Terminale technologique TT	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE parcoursup

Recherche des formations

Recherche : Veuillez entrer votre recherche par mots clés, par exemple "licence chimie Toulouse" ou "pass Limoges"

Plus de 10 000 formations consultables dans cette zone géographique.

Types d'établissement

- Etablissements Publics (11432 / 11996)
- Etablissements Privés (4891 / 4992)

Apprentissage

- Formations en apprentissage (4193 / 4263)
- Formations hors apprentissage (12136 / 12737)

Types de formation

- BTS - BTSA (8347 / 8693)

Formation 1: CFA-CCIV (Poitiers - 86)
BTS - Services - Management Commercial Opérationnel - en apprentissage
Places: 45
Taux d'accès: 49%

Formation 2: Lycée Jean Rostand (Mantes-la-Jolie - 78)
BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières
Places: 15
Taux d'accès: 5% (Général), 20% (Techno), 75% (Pro)

Formation 3: CFA INTERPROF CH MET COM IND (Bourges - 18)
BTS - Services - Gestion de la PME - en apprentissage
Places: 25

Map: Découvrez en vidéo comment rechercher une formation

MODULE LYCEE AVENIR.fr :

Retrouvez toutes les informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers

Parcoursup.fr :

- Le moteur de recherche Parcoursup
- un accès vers d'autres sites numériques d'aide à l'orientation et un lien vers le site de votre Région



Découvrir la formation et ses caractéristiques



Comprendre les critères d'analyse des candidatures



Consulter les modalités de candidatures



Accéder aux chiffres clés de la formation



Connaître les débouchés professionnels



Contacter et échanger avec l'établissement

Présentation de la formation

Qu'est-ce que le droit ? Le droit désigne l'ensemble des règles gouvernant les rapports des hommes en société et s'imposant, au besoin, par la contrainte. Tout en faisant une place à l'histoire du droit, les différents domaines du droit abordés tout au long du cursus s'articulent autour de deux grandes distinctions :- distinction entre droit privé et droit public- distinction entre droit interne et droit international et européen Objectifs du parcours Droit : La Licence Droit permet de former des juristes capables de maîtriser à la fois des outils et le raisonnement de l'analyse du droit français Cette licence permet d'acquérir une culture juridique générale et de maîtriser les concepts fondamentaux du droit public, du droit privé et de l'histoire du droit et des institutions. Elle permet plus largement de s'ouvrir aux droits international et européen, de se former au raisonnement juridique et de s'approprier les outils de la documentation juridique. Organisation du parcours Droit : Les étudiants du parcours Droit appréhendent les enseignements fondamentaux en 1re et 2e années. Une continuité est assurée en 3è année, que ce soit dans le cadre des enseignements dispensés à Pessac / Agen / Périgueux ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger. Pour plus d'information : [Licence en Droit](#)

[Voir la fiche Onisep](#)

Certification



À savoir

Journées portes ouvertes

Les journées Portes Ouvertes de l'université auront lieu les 27 et 28 janvier 2023 sur ses différents campus. Pour les formations de santé, elles auront lieu **uniquement** **lieu le samedi matin 28 janvier**.

Le programme complet de ces journées, avec plans des sites, sera disponible depuis cette page : <https://jechoisis.u-bordeaux.fr/vos-rendez-vous-1> Vous y trouverez également toutes nos dates de salons et informations utiles pour découvrir nos formations.

Frais de scolarité

Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Une Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) est à régler, avant l'inscription administrative, par chaque étudiant dans la plupart des formations présentes sur Parcoursup. Pour plus d'informations sur les formations concernées par le paiement de la CVEC et les exonérations prévues : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Par année

LE BON REFLEXE : S'INFORMER, SE RENSEIGNER



Live Parcoursup :

Programme à retrouver sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les Psy-En

Echanger avec les formations

(contact et dates à retrouver sur Parcoursup)

- Responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons virtuels avec conférences thématiques

Consulter les ressources en ligne de nos partenaires

(accessibles gratuitement depuis la page d'accueil Parcoursup)

Janv.
2024



Fév.



Mars



Avril



2

17 Janvier > 14 Mars > 3 Avril 2024

Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux **jours portes ouvertes des formations qui m'intéressent et aux salons d'orientation** pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la **2^e semaine de l'orientation** dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

DU 17 JANVIER AU 14 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes **vœux** : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.



Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de santé invalidant, je peux renseigner dans mon dossier Parcoursup une **fiche de liaison pour préciser mes besoins à la rentrée**. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je pourrai ensuite la transmettre à la formation choisie pour faciliter mon accueil.

JEUDI 14 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux

FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2^e conseil de classe.

MERCREDI 3 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux



Des vidéos tutorielles sont proposées sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) pour vous guider à chaque étape.



À savoir — Plus de 9000 formations en apprentissage sont disponibles. Pour beaucoup d'entre elles, je peux formuler des vœux tout au long de la procédure (pas de date limite). Je bénéficie d'un accompagnement pour trouver un employeur.

S'inscrire sur Parcoursup

- **Une adresse mail valide et consultée régulièrement :** pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

- **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

À noter pour les lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

- Jusqu'à **10 vœux et 10 vœux supplémentaires** pour des formations en apprentissage
- Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières** (classes prépa, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI...)
- **Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité) :** une réponse pour chaque vœu formulé
- **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle** (elle ne connaît pas les autres vœux formulés par les candidats)
- **Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente** et qui l'intéressent davantage

Focus sur les vœux multiples (1/4)

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).
- > **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.
- > **Sauf exception, il n'y a pas de vœu multiple pour les licences**

A noter : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

Focus sur les vœux multiples (2/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- > **Les BTS et les BUT** regroupés par **spécialité à l'échelle nationale**
- > **Les DN MADE** regroupés par **mention à l'échelle nationale**
- > **Les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à **l'échelle nationale**
- > **Les classes prépas** regroupées **par voie à l'échelle nationale (spécificité de l'internat)**
- > **Les EFTS** (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'État à l'échelle nationale**
- > **Les DNA** (diplôme national d'art) proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés par **mention à l'échelle nationale**

Focus sur les vœux multiples (3/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

> **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à l'échelle territoriale.

Rappel : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière

> **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun

> **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**

> **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale

> **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

Focus sur les vœux multiples : exemples (4/4)

Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université Paris Saclay propose 7 instituts. Vous demandez 4 instituts au sein de ce regroupement :

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le regroupement d'IFSI) et 4 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

A noter : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

Focus sur les vœux en apprentissage

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

> Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage

> Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licences, PPPE ou PASS)

> **Lorsque la formation l'a demandé, le vœu doit être expressément motivé** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive son vœu. Il est accompagné par son professeur principal

> **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés** : aucune hiérarchisation pour éviter toute autocensure

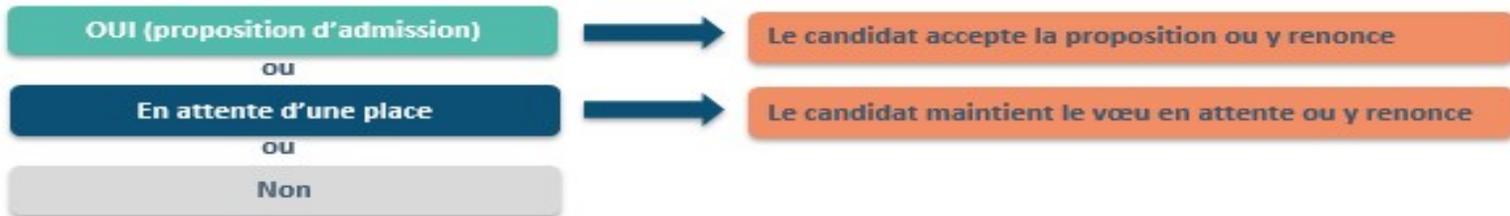
> **La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier

> **Des vœux qui ne sont connus que de vous** : la formation ne connaît que le vœu qui la concerne

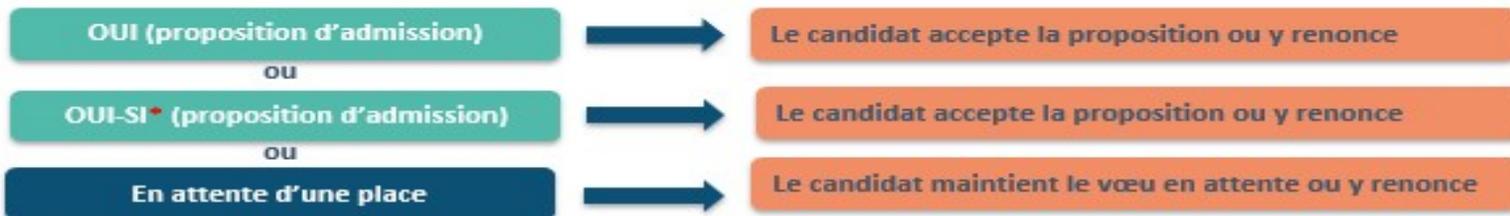
Conseil : diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul (en 2023, les candidats ont confirmé 13 vœux en moyenne).

LES RÉPONSES DES FORMATIONS ET LES CHOIX DES CANDIDATS

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Les éléments transmis aux formations du supérieur

- **La lettre de motivation**
- **les pièces complémentaires demandées par certaines formations**
- **la rubrique Activités et centres d'intérêt**
- **la fiche Avenir** renseignée par le lycée
- **Des informations sur votre parcours spécifique** (sections européennes, internationales ou bi-bac) **ou votre participation aux cordées de la réussite** (seulement si vous le souhaitez)
- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
 - **Année de première** : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu (pour les lycéens généraux et technologiques)
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre).

Mai

Juin

Juillet

3

30 Mai > 12 Juillet 2024

Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 30 MAI — Début de la phase d'admission principale

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 30 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse Oui ou Oui-si*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

DU 16 AU 23 JUIN

Les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur les épreuves écrites du baccalauréat.

MARDI 11 JUIN — La phase d'admission complémentaire est ouverte

DU 1^{er} AU 3 JUILLET — Classer ses vœux en attente par ordre de préférence

À compter du 1^{er} juillet, je dois classer par ordre de préférence les vœux en attente que je souhaite conserver.

LUNDI 8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. C'est la dernière étape avant la rentrée.

VENDREDI 12 JUILLET — Fin de la phase principale

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.

5 conseils pour aborder sereinement la procédure

- **Prendre connaissance du calendrier 2024**, des modalités de fonctionnement de la plateforme et des vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure
- **Ne pas attendre la dernière minute** pour préparer son projet d'orientation : explorer le moteur de recherche des formations, consulter les fiches des formations qui vous intéressent
- **Echanger au sein de votre lycée et profiter des opportunités de rencontres avec les enseignants et responsables du supérieur** : salons d'orientation, Lives Parcoursup, journées portes ouvertes
- **Préparer les éléments pour créer votre dossier Parcoursup à compter du 17 janvier 2024** et veiller à renseigner les coordonnées de vos représentants légaux pour qu'ils puissent suivre votre dossier
- **Faites les vœux pour des formations qui vous intéressent, pensez à diversifier vos vœux** en consultant les informations disponibles sur Parcoursup.fr **et évitez de ne formuler qu'un seul vœu**

Des services pour vous informer et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- **Le numéro vert (à partir Du 17 janvier 2024) : 0 800 400 070**
(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur Parcoursup.fr)
- **La messagerie contact** depuis le dossier Parcoursup
- **Les réseaux sociaux (Instagram, Twitter, Facebook)** pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils

